



Département du Nord - Arrondissement de Lille

## VILLE de NOYELLES-LÈS- SECLIN

Nous, Maire de la Commune de NOYELLES LEZ SECLIN,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'instruction générale de la circulation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Pénal,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la Commune,

### ARRETONS

- ARTICLE 1:** Le stationnement sur le parking des commerces situé entre le Campanella et Clématite est à durée limitée de 1h30.  
Le stationnement sur le parking place Alexandre Gratte est à durée limitée de 30min.
- ARTICLE 2:** Les services de la Métropole Européenne de Lille sont chargés de la pose de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3 :** Monsieur le directeur général des services, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, Monsieur le Commandant de Police de Wattignies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

NOYELLES LES SECLIN,  
Le 28 Septembre 2022



Le Maire,

H. LENFANT